

Contributions remarquables de l'Autorité de Contrôle Administratif au siège de la Ligue arabe au Caire et à Riyad



Comité de rédaction

Dans le cadre du soutien des efforts régionaux et arabes en matière de lutte contre la corruption et de prévention, M. le ministre Amr Adel, président de l'Autorité de contrôle administratif, a participé aux travaux de la cinquième session de la Conférence des États parties à la Convention arabe contre la corruption, qui s'est tenue au siège du Secrétariat général de la Ligue arabe du 5 au 7 mai 2024.

Des représentants des États parties à la Convention arabe contre la corruption, ainsi que les représentants d'autres États membres de la Ligue arabe et d'organisations régionales et internationales, participent aux activités de la session.

Dans son discours, il a passé en revue les efforts des pays arabes en matière de prévention et de lutte contre la corruption, qui s'inscrivent dans le cadre de l'application des dispositions de la Convention arabe contre la corruption, complétant la Convention des Nations Unies contre la corruption. Il a souligné que la création d'un mécanisme arabe d'examen des efforts des pays arabes parties à la Convention reflète les efforts assidus des États parties pour surmonter les défis posés par le processus d'examen onusien.

M. le ministre a souligné que les pays arabes ont adopté des initiatives mondiales dans le domaine de la prévention et de la lutte contre la corruption, dont notamment :

La Déclaration de Marrakech, qui a jeté les bases de la lutte contre la corruption.

La Déclaration de Doha, qui a contribué à promouvoir les valeurs d'intégrité et à

sensibiliser les jeunes aux dangers de la corruption.

La Déclaration d'Abu Dhabi, qui a confirmé l'importance de renforcer la coordination entre les organismes de contrôle.

Sans pour autant oublier la Déclaration de Charm el-Cheikh, qui a défini un cadre pour la lutte contre la corruption en cas d'urgence et de crise.

M. le ministre a également souligné l'importance de renforcer les liens de coopération aux niveaux régional et multilatéral, à la lumière de l'engagement des États membres à participer aux conventions arabe et internationale à la prévention et la lutte contre la corruption transfrontalière. Il a attiré l'attention sur la coopération fructueuse entre l'Académie égyptienne de lutte contre la corrup-



tion - bras de formation et de connaissance de l'Autorité de contrôle administratif - et les organismes de contrôle homologues dans le monde. Cette coopération se manifeste par l'organisation de programmes de formation pour les experts arabes concernés par la lutte contre la corruption, ainsi que par la signature de protocoles d'accord ou des mémorandums avec des homologues dans de nombreux pays afin de transférer et d'échanger des informations et des expertises.

A la fin de son discours, le ministre a souligné l'importance de la synergie de tous les efforts des organismes régionaux de lutte contre la corruption pour préserver les richesses et les ressources des peuples arabes à une époque où le monde connaît des crises à l'échelon mondial. Il a également remercié le Royaume d'Arabie saoudite pour ses efforts déployés pendant sa présidence de la quatrième session des États parties à la Convention arabe contre la corruption.

La Convention arabe contre la corruption, signée le 21 décembre 2010, est la première convention officielle visant à renforcer la coopération conjointe entre les États parties pour activer les mécanismes de prévention et de lutte contre la corruption sous toutes ses formes et manifestations, récupérer les avoirs, promouvoir les valeurs d'intégrité, de transparence, de responsabilisation et de primauté du droit.

La Convention s'emploie également à associer la société civile aux efforts de prévention et de lutte contre la corruption en sensibilisant les individus et les sociétés à ses effets négatifs.



Dans le même contexte, le ministre Amr Adel a participé au 5ème Forum des autorités de lutte contre la corruption et des unités d'enquête financière, tenu les 15 et 16 mai 2024 au Royaume d'Arabie Saoudite sous les auspices de Son Altesse royale, le prince Mohammad Ben Salmane Ben Abdel Aziz Al Saoud, prince héritier et président du conseil des ministres. Ce Forum tend à promouvoir la coopération des instances concernées par la lutte contre la corruption, le blanchiment de fonds et le financement du terrorisme au Moyen-Orient et en Afrique du nord.

Au cours de l'allocution qu'il a prononcée sous le titre « la lutte contre la corruption est indispensable pour réaliser la croissance économique », il a fait état du lien entre la lutte contre la corruption et la réalisation de la croissance économique des États, déjà souligné dans les objectifs du développement durable déterminés par l'ONU comme moyens de réaliser un avenir meilleur pour les peuples, surtout à la lumière des rapports des institutions internationales soulignant que le coût de la corruption et de la fraude fiscale s'élève à 8% du produit mondial brut, ce qui aurait pu être utilisé pour augmenter la croissance

économique des États.

D'ailleurs, il a signalé les directions du président de la République qui mettent l'accent sur l'attachement de l'État à la souveraineté du droit, le refus de toutes formes et pratiques de corruption, l'ancrage des valeurs d'intégrité et de transparence, aussi bien que sur le fait que tous sont égaux devant la loi. Il a passé en revue les efforts de l'Égypte en matière de prévention et de lutte contre la corruption grâce aux projets de structure informatique, à la transformation numérique et à la séparation entre prestataire et bénéficiaire du service.

Il a évoqué l'expérience de l'Autorité de contrôle administratif au cours des soixante années écoulées depuis sa création en 1964, et son souci d'aller de pair avec l'évolution des politiques économiques, des systèmes de communications et des services bancaires qui ont donné lieu au développement des systèmes de lutte contre les crimes de corruption.

Et, il est de préciser que les facteurs de réussite du système de lutte contre la corruption consistent dans une structure législative susceptible de faire face à la corruption ; une forte volonté politique ; l'existence d'une

structure institutionnelle, grâce à des organes capables d'accomplir pleinement la mission ; une bonne planification grâce à l'élaboration de stratégies nationales visant à combattre la corruption ; la prévention de la corruption en prévenant les incidents de corruption avant qu'ils ne surviennent ; le renforcement des efforts d'application de la loi en utilisant la technologie, développant les mécanismes de détection et de suspicion et en utilisant l'intelligence artificielle ; et, en fin de compte, la coopération internationale tant bilatérale que multilatérale. En fait, les expériences montrent que les pratiques et les incidents de corruption s'enchevêtrent, se compliquent et s'étendent à plus d'un État.

A la fin de son allocution, il a adressé ses remerciements au Royaume d'Arabie Saoudite d'avoir organisé le Forum et accueilli les responsables de lutte contre la corruption, à d'enquêtes financières pour échanger leurs vues, idées et expériences afin de concrétiser l'aspiration des peuples à limiter le fléau de la corruption, à préserver les avoirs et les richesses des États et à réaliser le développement économique et social.